

**BREVET POUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION D'ENSEIGNANT DE LA CONDUITE
AUTOMOBILE ET DE LA SECURITE ROUTIERE – MENTION « GROUPE LOURD » -**

SESSION 2019

(arrêté ministériel du 03/12/2018)

Début des épreuves : à partir du Lundi 16 septembre 2019

*Dossier de candidature à déposer :
DDTM/ 35
SECTAM/ Education routière/BEPECASER
Le Morgat
12 rue Maurice Fabre
CS 23167
35031 RENNES CEDEX*

*jusqu'au mercredi 7 août 2019 inclus, le cachet de la poste faisant foi
pour les dossiers de candidature adressés par voie postale.*

*Aucun dossier de candidature déposé après la date de clôture des
inscriptions ne pourra être pris en considération.*

NOM et PRENOM :

ADRESSE :

TELEPHONE : E-MAIL :

CENTRE DE FORMATION :(nom du centre de formation)

CANDIDATURE LIBRE :

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer d'Ille et Vilaine,

J'ai l'honneur de vous informer que je fais acte de candidature aux épreuves de la mention
"Groupe Lourd" de l'examen du B.E.P.E.C.A.S.E.R., session 2019.

A cet effet, je vous adresse, ci-joint, les documents énumérés ci-dessous :

1- *une photocopie de ma pièce d'identité recto verso (carte nationale d'identité, passeport, livret de famille ou extrait d'acte de naissance, titre de séjour)*

2- *une copie de mon diplôme d'enseignant de la conduite*

3- *deux photographies d'identité ni scannée ni numérisée (de face, tête nue, 3,5 X 4,5 cm)*

4- *deux enveloppes timbrées au tarif en vigueur à 50gr (format 160mm X 220mm), libellées à mes nom et adresse*

5- *une enveloppe timbrée au tarif en vigueur à 50gr (format 320mm X 220mm), libellée à mes nom et adresse*

6 - *une photocopie recto verso de mon permis de conduire, catégories C, E(C), D et E(D)*

7 - *un certificat médical établi depuis moins de deux ans, attestant de mon aptitude physique à la conduite des véhicules de la catégorie « groupe lourd » en application de l'article R.221-10 du code de la route.*

IMPORTANT : *la visite médicale est à passer en cabinet privé par un médecin agréé par le préfet. Dans le cas où une ou des catégories du permis de conduire ont été limitées pour raison médicale, l'examen médical est à passer auprès de la commission médicale primaire de la préfecture ou sous-préfecture de domicile (l'imprimé de demande de visite médicale et la liste des médecins agréés par le préfet sont à demander auprès de la préfecture, des sous-préfectures, des auto-écoles ou des mairies)*

8- *justificatifs de mon expérience professionnelle en tant que conducteur ou formateur à la conduite dans les transports de marchandises et/ou de voyageurs permettant la dispense de l'épreuve de maîtrise du véhicule sur aire de manœuvre fermée à la circulation. La durée requise est de deux ans ou plus au cours des dix dernières années à raison de 3200 heures minimum consécutives ou non.*

Le dossier ci-joint est un dossier d'inscription aux épreuves de la **mention « Groupe Lourd »** de l'examen du BEPECASER comprenant **les pièces n° 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7**, faute de quoi ma candidature n'est pas recevable. Les pièces mentionnées au n° 8 sont à fournir le cas échéant.

Aucun dossier de candidature incomplet déposé à la date de clôture des inscriptions ne sera recevable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à..... le.....

Signature,

**EXAMEN DU BREVET POUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION D'ENSEIGNANT
DE LA CONDUITE AUTOMOBILE ET DE LA SECURITE ROUTIERE**

- BEPECASER -

Mention "Groupe Lourde"

Devenir enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière. L'enseignant de la conduite a un rôle social très important à jouer. Il est chargé de former à des comportements de sécurité tous les futurs conducteurs.

Il doit non seulement faire acquérir toutes les connaissances et savoir-faire indispensables pour la conduite, mais aussi développer des attitudes positives par rapport à la sécurité routière. L'école de conduite est une école technique. Elle est aussi une école de civisme où l'on apprend à partager la route avec tous les usagers.

Le métier de pédagogue implique l'acquisition de compétences techniques spécialisées, mais aussi le développement de qualités humaines telles que l'écoute, l'ouverture aux autres, le sens des relations de confiance, la faculté d'adaptation puisque l'enseignant de la conduite s'adresse à des personnes de tous âges, de toutes conditions économiques et sociales.

Plus d'un million d'élèves suivent chaque année plusieurs dizaines de millions d'heures de cours pour devenir des automobilistes plus sûrs et obtenir le permis de conduire.

De plus en plus d'enseignants participent aussi à des actions de sensibilisation à la sécurité routière et de formation continue des conducteurs.

La profession d'enseignant de la conduite est réglementée par un diplôme d'Etat, le BEPECASER, géré par le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer.

Le BEPECASER "tronc commun" est le diplôme dont tout enseignant de la conduite doit être titulaire pour former les conducteurs des véhicules légers (arrêté du 10 octobre 1991 modifié relatif aux conditions d'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière).

Ce diplôme est complété par deux mentions spécifiques pour l'enseignement de la conduite des véhicules à deux roues (mention "deux roues") et l'enseignement des véhicules de transport de marchandises et de transport en commun de personnes (mention "groupe lourd").

Le BEPECASER est un diplôme homologué au niveau IV - code NSF 333 t. enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) par arrêté du 7 août 2008 publié au JO du 27 août 2008.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

- ⇒ être titulaire du BEPECASER “ tronc commun ”
- ⇒ être titulaire du permis de conduire, catégories C, E(C), D et E(D) pour la mention “ groupe lourd ”
- ⇒ être reconnu apte à la conduite des véhicules de la catégorie “Groupe Lourd ” conformément à l’article R.221-10 du code de la route

B- CONDITIONS D'INSCRIPTION A L'EXAMEN

- ⇒ une session d'examen est organisée chaque année (début octobre)
- ⇒ le calendrier annuel de la session d'examen est fixé par arrêté ministériel. *Un avis d'examen est ensuite communiqué par voie de presse et disponible sur le site internet <http://www.bretagne.pref.gouv.fr/Les-actions-de-l-Etat/Transports-et-deplacements/Education-routiere-et-permis-de-conduire/Passez-votre-BEPECASER-et-devenez-enseignant-de-la-conduite>*
- ⇒ Le dossier **complet** de candidature est à adresser à la à la DDTM/35/SECTAM/PER/BEPECASER – Le Morgat – 12 Rue Maurice Fabre – CS 23167 – 35031 RENNES Cedex.

C- LA FORMATION A L'EXAMEN

Les candidats peuvent se préparer au diplôme, soit en suivant un cycle de formation dans l'un des établissements agréés par le préfet (cf. annexe 1), soit individuellement.

Pour la mention “ groupe lourd ”, le volume minimum est de 245 heures de formation (non compris les stages pratiques).

D- DEROULEMENT DE L'EXAMEN

Il est composé de quatre épreuves :

Le candidat devant faire la preuve de la maîtrise de la conduite des véhicules de transport de marchandises et de transport en commun de personnes, une partie des épreuves est passée sur le premier type de véhicule et l'autre partie sur le second type de véhicule, selon le résultat d'un tirage au sort.

A) MANIABILITE DU VEHICULE A ALLURE LENTE SUR AIRE DE MANOEUVRE FERMEE A LA CIRCULATION (durée 10' - coefficient 1)

But de l'épreuve

Le but de cette épreuve est de vérifier la capacité du candidat à manoeuvrer un véhicule du groupe lourd dans un espace limité.

Forme de l'épreuve

Le candidat tire au sort une fiche parmi les 16 établies par le ministère et réalise l'exercice décrit sur celle-ci.

L'exercice consiste :

- à effectuer une marche arrière sinueuse en faisant passer le véhicule entre des obstacles ou en les contournant,
- à réaliser un arrêt de précision en immobilisant l'aplomb arrière du véhicule dans une zone blanche matérialisée.

Dispense de l'épreuve de maîtrise du véhicule sur aire de manoeuvre fermée à la circulation :

Pour être dispensé de cette épreuve, l'expérience professionnelle du candidat en tant que conducteur ou formateur à la conduite dans les transports de marchandises et/ou de voyageurs est prise en compte. La durée requise pour cette expérience est de 2 ans ou plus au cours des dix dernières années à raison de 3200 heures minimum consécutives ou non. Les candidats remplissant ces conditions, justificatifs à l'appui, seront dispensés de l'épreuve de maîtrise du véhicule sur aire de manoeuvre fermée à la circulation.

B) CONDUITE PERSONNELLE EN CIRCULATION (durée 40' - coefficient 2)

But de l'épreuve

Le but de cette épreuve est de vérifier si le candidat a une pratique suffisante de la conduite des véhicules du groupe lourd pour circuler et enseigner en toute sécurité.

Forme de l'épreuve

Le candidat conduit le même véhicule que celui utilisé pour l'épreuve de maniabilité du véhicule sur aire de manoeuvre fermée à la circulation.

Il emprunte les itinéraires les plus variés, sans instruction des examinateurs hormis dans les situations suivantes :

- au départ, mais seulement si le candidat demande un conseil sur un itinéraire,
- au milieu du parcours, si les examinateurs constatent un bachotage de circuit,
- sur le parcours du retour, pour que le temps réglementaire de l'épreuve ne soit pas dépassé.

En aucun cas, la prestation ne doit se faire sous guidage permanent des examinateurs.

C) CONTROLE DES CONNAISSANCES (durée 10' - coefficient 2)

But de l'épreuve

Cette épreuve vise à vérifier les connaissances du candidat sur l'ensemble du programme de formation.

Forme de l'épreuve

Le candidat tire au sort une fiche parmi les 40 établies par le ministère et développe devant les examinateurs le sujet figurant sur celle-ci.

Aucune préparation n'est admise. Les interventions des examinateurs doivent viser simplement à aider le candidat à traiter tel aspect de son sujet ou à préciser ses connaissances. Il ne s'agit pas d'un interrogatoire avec un flot continu de questions, mais plutôt d'un exposé de la part du candidat qui peut illustrer ses explications par des schémas faits sur des feuilles de papier ou une ardoise.

D) PEDAGOGIE SUR AIRE FERMEE A LA CIRCULATION OU EN CIRCULATION (durée 65' - coefficient 5)

But de l'épreuve

Cette épreuve vise à mesurer les qualités pédagogiques du candidat dispensant, sur aire fermée à la circulation ou en circulation, un cours pratique à un élève en préparation au permis de conduire de la catégorie E(C) ou D ou titulaire de l'un de ces permis depuis moins d'un an.

Forme de l'épreuve

Le candidat prend connaissance du livret de l'élève et adapte son enseignement au niveau de l'élève et a l'entière initiative de l'organisation de la séance.

Le type d'épreuve de pédagogie passée par le candidat (hors ou en circulation) est déterminé par un tirage au sort effectué juste avant l'examen.

Sont déclarés reçus les candidats ayant obtenu la moyenne générale de 12/20, sans faute éliminatoire à l'une des épreuves (c'est-à-dire 0).

LISTE DES CENTRES DE FORMATION AU B.E.P.E.C.A.S.E.R

REGION DES PAYS DE LA LOIRE

LOIRE ATLANTIQUE

- Centre Européen de Formation Professionnelle (M. MARIONNEAU), 9, rue du Plessis Bouchet – 44800 ST HERBLAIN, tél. 02.51.34.13.55 - e-mail : contact@marionneau.fr

formation : B

- Centre de Formation DUPE (M. DUPE), 25 route de la Chapelle S/Erdre, 44300 NANTES, tél. 02.51.77.17.43 - e-mail : contact@cfndupe.com

formations : B + mention deux roues"

MAINE-ET-LOIRE

- Centre de Formation ECF-CER Centre Atlantique (M. DAHERON), Z.A. La Claverie - rue Léonard de Vinci - 49070 ST JEAN DE LINIERES, tél. 02.41.39.70.10 - e-mail : ifp.angers@ecf-cerca.fr

formations : B + mention groupe lourd"

- DEROUET FORMATION (M. DEROUET) – Z.A. Le Moulin St Martin – route de St Hilaire – 49310 VIHIERES, tél. 02.41.56.14.31 - e-mail : derouetformation@wanadoo.fr

formation : B

MAYENNE

- S.A. FORGET-FORMATION, Z.I. du Grand Bouessay – 53960 BONCHAMP LES LAVAL, tél. 02.43.53.36.82 - e-mail : laval53@forget-formation.com

formation : mention groupe lourd"

SARTHE

- Centre de Formation EPMECA - Ecole Préparatoire au Monitorat d'Enseignement à la Conduite Automobile (M. AMIRAULT), 5 avenue des Platanes, 72100 LE MANS, tél. 02.43.84.01.32 - e-mail : j.amirault@escra.fr

formations : B + mention deux roues"

VENDEE

- Centre Européen de Formation Professionnelle (M. MARIONNEAU), Le Pont de la Rouchère - BP 7, 85170 BELLEVILLE S/VIE, tél. 02.51.34.12.14 - e-mail : contact@marionneau.fr

formations : B + mentions deux roues'et groupe lourd"

- Centr'Europe de Formation Routière (M. POLTEAU), 10 bd Duguesclin, 85200 FONTENAY LE COMTE, tél. 02.51.69.06.92 - e-mail : cefr.polteau@wanadoo.fr

formations : B + mention deux roues"

- Ecole de Conduite PREZEAU, 65 rue Gutenberg, 85000 LA ROCHE S/YON, tél. 02.51.37.17.89

formation : B

REGION DE BRETAGNE

FINISTERE

- ECF ROUDAUT QUIMPER (M.ROUDAUT)
7 rue J.B. GAUDIN – ZI Le Troyalac'h 29170 SAINT EVARZEC
Téléphone : 02.98.55.55.29
formation : B E – Mail : gaelle.roudaut.lepabic@ecf-roudaut.fr
- ECF ROUDAUT LANDIVISIAU (M. ROUDAUT),
ZA La Croix des Maltotiers
- BP 90 101- 29401 LANDIVISIAU CEDEX, tél. 02.98.68.19.83 –
- E-Mail : gaelle.roudaut.lepabic@ecf-roudaut.fr
formations : B + mentions deux roues'et groupe lourd"
- ECF ROUDAUT BREST/GUIPAVAS (M. ROUDAUT),
- Zone du Frouvten- 2940 BREST, Tél : 02.98.40.30.20
- E-Mail : gaelle.roudaut.lepabic@ecf-roudaut.fr
formation : B
- CF City'Pro Ouest (Céline LE CORRE)
- ZA de Penhoat – Rue Gustave Eiffel - 29860 PLABENNEC, tél. 0.820.620.059 –
- E-Mail : c.lecorre@assifep.fr
formation : B
- ASF Formation
- 1 Rue St Antoine – 29270 CARHAIX, tél. 02.98.93.18.32
- E-Mail : contact@asrformation.fr
formation : B

ILLE-ET-VILAINE

- ECF/CESR35 (M. JULAUD), 76 – 78 Rue de Rennes – 35340. LIFFRE tél. 02.99.63.26.79
- e-mail : ecfpatton@cesr35.fr
formations : B + « deux roues »
- Centre de formation GEYSER (M. DOUAGLIN), 11 square de Galicie – BP 90374, 35203
RENNES CEDEX 2, tél. 0 800.045.071 - e-mail : geyser.scop@laposte.net
formations : B + mention « deux roues »

MORBIHAN

- Centre de Formation LE GACQUE, 41 rue du Lieutenant Fromentin, 56000 VANNES,
tél. 02.97.40.42.05 - e-mail : denis-le-gacque-formation@wanadoo.fr
formations : B + mentions deux roues'et groupe lourd"
- M. Pascal BROHAN, 6 rue de la Fontaine, 56000 VANNES, tél. 02.97.47.18.39 -
e-mail : ecf.brohan@wanadoo.fr
formations : B + mention deux roues"